



## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 4 septembre 2020 à 20 heures 00  
à la salle des fêtes de Manspach

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 15 Absence : 0

Procuration : 0

Date de convocation : 21/08/2020

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire  
Etaient présents : Mme Nathalie VERRIER et M. Pascal WIEDEMANN, adjoints,  
MMES Marie-Paule BINDA, Nathalie DURAND, Mireille JOLY, Caroline KIGER, Stella  
STOECKEL  
MM. Jean-Marie FLURY, Sébastien GENTZBITTEL, Jeremy GERBER, Brice  
GSCHWIND, Nicolas HANS, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA

### Y assistent également :

Mme Nathalie GARDELLA, secrétaire

Mme Mireille LINDER, secrétaire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillers et explique le décalage de la date du Conseil du mardi au vendredi en raison de nombreuses réunions d'installation d'organismes à l'échelle du Territoire suite aux élections municipales et retardée par la crise sanitaire de la COVID 19.

### **ORDRE DU JOUR :**

- ✓ Désignation du secrétaire de séance
- ✓ Approbation du compte-rendu des séances du 30 juin 2020 et du 10 juillet 2020,

### ACTUALITE

1. Arrêté préfectoral portant limitation provisoire de certains usages de l'eau
2. Rentrée scolaire
3. Travaux :
  - ✓ Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs
  - ✓ Revêtement rue des Tuiliers
  - ✓ Marquage au sol sécurité routière, déplacement des panneaux « Manspach »
4. Renouvellement des concessions du cimetière
5. Réunion du SIGFRA le 23/07
6. Conseil de Fabrique le 11/08
7. Rencontre avec Mme Marie-Paule GAY, Maire d'Aubure le 12/08
8. Rencontre avec Mme Patricia SCHILLINGER, Sénatrice, le 14/08

### DELIBERATIONS

1. Constitution des trois commissions communales

2. Terrains communaux Rue des Vergers : Proposition de potentiels acquéreurs
3. Proposition d'une liste de commissaires siégeant à la Commission Communale d'Impôts Directs (CCID)
4. Forêt : Programme 2021 des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes
5. Complément à la délibération 08/2020 des délégations consenties à M. le Maire
6. Demande d'installation de ruches sur un terrain communal

## DIVERS

### Proposition de rajouts à l'ordre du jour :

7. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Conseil Municipal à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)
8. Désignation d'un membre du Conseil Municipal à la CIID (Commission Intercommunale des Impôts Directs)

Le Conseil municipal est d'accord.

### ✓ Désignation du secrétaire de séance (article 2541-6 du CGCT)

M. le Maire signale à Mmes et MM. les Conseillers que le Code Général des Collectivités Territoriales stipule dans son article L 2541-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire. Afin de faciliter la rédaction des comptes rendus de séances, le Conseil Municipal désigne Mme GARDELLA, secrétaire.

Adopté à l'unanimité.

### ✓ Approbation du procès-verbal des séances du 30 juin 2020 et du 10 juillet 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances du 30 juin 2020 et du 10 juillet 2020 dont copies avaient été transmises à chaque Conseiller.

## ACTUALITE

### 1. Arrêté préfectoral portant limitation provisoire de certains usages de l'eau

Suite au comité sécheresse du 17/08/2020 et compte-tenu de la situation hydraulique et hydrogéologique qui continue de se dégrader, la Préfecture du Haut-Rhin a décidé de renforcer les restrictions d'usages de l'eau actuellement en vigueur depuis le 29/07/2020, en passant au niveau « alerte renforcée » à compter du 18/08/2020. Un SMS a été envoyé à la population et l'arrêté du 18/08/2020 est sur le site de la Commune. Il s'agit de la première fois de l'Histoire de la rivière LARGUE, que ce cours d'eau passe en zone d'alerte sécheresse violente.

### 2. Rentrée scolaire

Madame Diane KASZUK a été nommée directrice du RPI des Sources et enseigne en classe de CM1-CM2 à Manspach. Elle a rencontré MM. les Maires le 15 Septembre à la mairie de St ULRICH.

Les Elus et les agents communaux ont fait le nécessaire pour répondre aux instructions de M. Le Préfet en ce qui concerne l'organisation matérielle et sécuritaire de l'École face au COVID 19 pour la rentrée du 1er Septembre et pour la maintenance .

M. le Maire tient à remercier tous ceux qui ont contribué au bon déroulement de la rentrée scolaire.

Un contrôle sécurité a été réalisé à l'École en début d'année laissant apparaître quelques opérations à réaliser : M. WIEDEMANN fait part que les bouches d'aération et radiateurs ont été nettoyés et que l'écran du panneau de basket de la cour sera revu.

**SIS des Sources** : Un différentiel de la participation d'avant avec le SIS Altenach-Manspach et après avec le SIS des Sources de 14.000,- € est à prendre en compte d'ici la fin de l'année. Ceci s'explique par un changement de fonctionnement interne du SIS des Sources et une nouvelle répartition des charges. Le règlement intérieur est actuellement en préparation. Chaque commune établira chaque

semestre un état des dépenses liées au fonctionnement et à l'entretien du bâtiment Ecole et le transmettra au SIS des Sources pour un retour de ses dépenses.  
M. le Maire présentera ce nouveau procédé en décembre.

### **3. Travaux**

#### **✓ Avancement des travaux d'enfouissement des réseaux secs**

La 3<sup>ème</sup> tranche peine à se terminer : une mise en demeure d'achèvement des travaux a été envoyée par M. le Maire à Orange, ainsi qu'une mise en demeure de remise en état à Enedis. Certains poteaux ne sont toujours pas enlevés et des fils traînent par terre.

L'éclairage public a été rétabli rue du Krebsbach.

En ce qui concerne la 4<sup>ème</sup> et dernière tranche, une enquête de branchement devrait être réalisée d'ici fin septembre, puis l'étape « appel d'offres » pourra être lancée par le Syndicat d'Electricité. M. LEBEL de LMS Ingénierie, maître d'œuvre, a consulté 2 géomètres pour l'établissement de la topographie et le rétablissement des limites de propriété.

AGE = 11 964 € TTC                      FRANTZ = 7 260 € TTC

M. le Maire propose de mandater le géomètre FRANTZ. Le Conseil est d'accord.

#### **✓ Réfection de la Rue des Tuiliers**

Fin juillet, la société ALVAREM a réalisé la réfection avec granulats d'enrobés recyclés rue des Tuiliers, ainsi que la stabilisation d'accotement Rue de la Vallée pour un montant de 14 532 €.

M. STANTINA fait remarquer que la remise à niveau des bouches à clefs n'a pas été faite.

M. le Maire prend note.

#### **✓ Entretien des tabourets siphons**

Avec 12 mois de retard, le curage des 162 tabourets siphons et d'un dessableur est en cours par la société SUEZ pour un prix estimatif de 2 200 €. Afin d'avoir un prix attractif, l'opération est intercommunale et montée par la CCSAL.

#### **✓ Sécurité routière**

##### **Déplacement des panneaux d'entrée en agglomération « Manspach »**

M. le Maire a rencontré M. FINCK de l'Unité Routière d'Altkirch le 9 juillet, afin d'étudier la possibilité de déplacer les panneaux d'entrée en agglomération, pour limiter la vitesse aux entrées du village.

Sur les entrées depuis Retzwiller, Romagny, et Suarce, les panneaux seront avancés de 75 mètres. Trois arrêtés municipaux modifiant les limites de l'agglomération ont été pris par M. le Maire dans ce sens et adressés au Conseil Départemental qui se chargera du déplacement avant l'hiver.

##### **Marquage au sol**

Le marquage au sol a été réalisé fin août par l'entreprise PROXIMARK pour un montant de 5 410.80 €

##### **Réflexion pour 2021**

M. le Maire demande aux Conseillers de réfléchir pour 2021, afin de choisir entre la priorité à l'optimisation de la circulation automobile transitaire sur les axes principaux du village, ou l'optimisation de la sécurité et de la quiétude des riverains et des usagers des rues communales. La généralisation de la priorité à droite réduirait notablement la vitesse en responsabilisant les usagers passants ou résidants.

M. GENTZBITTEL pense que la priorité à droite n'est pas la solution : « c'est trop abstrait, j'opterais plutôt pour un marquage au sol de cédez le passage sur la route principale. »

M. le Maire explique : « Une très écrasante majorité des automobilistes respecte le Code de la Route dans la traversée de Manspach. Ils nous respectent et nous n'avons aucune raison de les contrarier avec des marquages au sol, des « gendarmes couchés », des « pavés berlinois », des « plateaux d'intersection », des « feux tricolores », autant de dispositifs qui produisent beaucoup de bruit, qui coûtent très chers, et qui fâchent les habitants et usagers avec les Elus. La gendarmerie est là pour coincer les contrevenants. »

M. WIEDEMANN suggère de faire un essai avec une zone 30 dans le secteur Eglise Mairie.  
Comme plusieurs Conseillers, M. le Maire approuve cette suggestion et propose de mener cette réflexion en commençant par une sérieuse mise à niveau de la signalisation.

#### **4. Renouvellement des concessions du cimetière**

Les demandes de renouvellement des concessions du cimetière échues en 2020 ont été envoyées courant du mois d'août aux différents concessionnaires ou à leurs ayants droits.  
Plusieurs demandes en retour ont d'ores et déjà été enregistrées.  
La recette de ces renouvellements permettra l'acquisition future de cavurnes.

#### **5. Réunion du SIGFRA le 23/07**

M. GERBER fait état de la réunion d'installation du Syndicat Intercommunal pour la Gestion Forestière de la Région d'Altkirch qui compte 81 communes.  
Le Président est M. Thierry JACOBBERGER, Maire de Balschwiller et le Vice-Président est M. Philippe DEPIERRE, délégué de la ville d'Altkirch.  
Les indemnités de fonction ont été réduites de 20 %.  
M. le Maire remercie M. GERBER et rappelle que les compétences du SIGFRA ne sont plus aussi importantes, l'ONF gérant, depuis juillet 2018, la commercialisation du bois. Le syndicat garde la gestion de la main d'œuvre qui ne compte plus que 3 bûcherons intercommunaux jusqu'en 2023. De nouvelles pistes de réflexion sur l'objet du syndicat sont à creuser.

#### **6. Conseil de Fabrique le 11/08**

Mme VERRIER fait état de l'assemblée générale du Conseil de Fabrique de Manspach.  
Il n'y a pas eu de Fête Dieu et il n'y aura pas de repas paroissial, compte tenu de la crise sanitaire.  
L'année 2019 a été déficitaire de 1500 € et le cumul des comptes de trésorerie est de 45 000 €.  
La Commune a financé deux fenêtres de la sacristie pour un montant de 5 400 €.  
Le Conseil de Fabrique de Dannemarie a réalisé un emprunt pour réaliser la réfection du presbytère de Dannemarie. Le Conseil de Fabrique de Manspach a contribué à l'investissement du Presbytère de Dannemarie à hauteur de 10 800 €.  
M. le Maire remercie Mme VERRIER et rappelle que si le Conseil de Fabrique a une trésorerie déficitaire, c'est la commune qui prend le relais.

#### **7. Rencontre avec Mme Marie-Paule GAY, Maire d'Aubure le 12/08**

Accompagnée de Mme Sophie BOUILLOT d'ENEDIS, Mme GAY a rencontré M. le Maire, afin de découvrir la démarche énergétique alternative de la commune de Manspach, à l'heure où la commune d'Aubure s'engage dans cette voie nouvelle pour elle.

#### **8. Rencontre avec Mme Patricia SCHILLINGER, Sénatrice, le 14/08**

Mme SCHILLINGER a rencontré M. le Maire et Mme et M. les Adjointes, afin de leur présenter sa liste pour les sénatoriales de septembre.

#### **9. Tags dans le village**

M. le Maire informe les Conseillers qu'il a déposé plainte à la gendarmerie pour dégradation de biens publics, suite aux différents tags constatés sur des murettes, bâtiments publics. Cela restera en place un certain temps pour que la plainte suive son cours.

### **Urbanisme**

#### **Déclaration préalable accordé :**

M. Mustafa KARAARSLAN, transformation du garage, mise en place de fenêtres de toit, création de 2 places de stationnement, suppression d'un auvent et modification et ajout d'ouvertures  
2 rue de l'Eglise 68210 MANSPACH



### Déclaration d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain) :

- Vente par M. Olivier KLEIN et Mme Murielle DEVALLEE, d'un bien à usage d'habitation sis 16B rue de l'Automne, au profit de M. Alex PASTOORS et Mme Alicia HIRTZ, domiciliés à STERNENBERG, au prix de 159.000,- Euros.
- Vente par M. et Mme Andreas ANDREOU, d'un bien à usage d'habitation sis 14A rue de l'Automne, au profit de M. Théo THOMAS et Mme Laura ROTH, domiciliés à ENSISHEIM, au prix de 199.000,- Euros.
- Vente par M. et Mme Yasar ARSLAN, d'un bien à usage d'habitation sis 10A rue des Vergers, au profit de la Société MK, de DANJOUTIN, au prix de 250.000,- Euros.  
M. le Maire précise que l'annotation suivante a été inscrite : le certificat d'achèvement de travaux n'a pas été déposé en mairie.
- Vente par les conjoints KELLER, d'un terrain sis rue de l'Eglise, au profit de M. Guillaume CHEVALIER de MANSPACH, au prix de 9.000,- Euros.  
M. le Maire précise qu'il a émis un avis défavorable à la construction en ce qui concerne ce terrain inondable, dont le fossé est fréquemment soumis aux débordements de la Rigole de la Navigation et aux ruissellements des zones de cultures situées à l'amont.

DYNAMIQUE BUDGETAIRE			
FONCTIONNEMENT	PREVISIONS BUDGETISEES	Dépenses/Recettes Réalisées au 28/08	Pourcentage utilisé
<b>Dépenses</b>	<b>531 046 €</b>	<b>384 455€</b> <small>Avec virement section investissement</small>	<b>72%</b>
<small>Charges à caractère général</small>	<small>158 960 €</small>	<small>101 335€</small>	<small>64%</small>
<b>Recettes</b>	<b>531 046 €</b>	<b>313 395€</b> <small>Avec excédent antérieur reporté</small>	<b>Pourcentage réalisé 59%</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>	<b>604 403 €</b>	<b>95 341€</b> <small>Avec déficit antérieur reporté</small>	<b>16%</b>
<b>Recettes</b>	<b>605 199 €</b>	<b>262 195€</b> <small>Avec virement section fonctionnement</small>	<b>Pourcentage réalisé 43%</b>

### DELIBERATIONS

M. le Maire rappelle qu'il appartient à chacun de se rapprocher de Mme VERRIER, de M. WIEDEMANN et de lui-même, afin de constituer les commissions communales Evolution durable.

Commission 1 : Aménagement Urbanisme présidée par M. WIEDEMANN

Commission 2 : Perspectives d'aménagement présidée par M. DIETMANN

Commission 3 : Communication Animation Solidarité présidée par Mme VERRIER

M. le Maire parle de la salle des fêtes, inaugurée en 1983 et qui aurait besoin d'être rafraîchie. L'Association Culture et Loisirs avait pour but de faire vivre cette salle. Aujourd'hui, cette association est en sommeil. Le projet de rassembler les anciens de l'ACL et les jeunes du Conseil municipal pour rénover la salle pourrait être évoquée lors d'une commission communale.

**1. Demande d'utilisation de l'espace rencontre situé au rez-de-chaussée de la mairie  
Délibération 16/2020**

Monsieur le Maire présente la demande de Mme Marie-Claude SAUNIER, habitante de Manspach, qui souhaite utiliser l'espace rencontre le mardi soir de 19h30 à 21h30, afin d'y animer un club de travaux d'aiguilles, au sein d'un groupe de 7 personnes.

Monsieur le Maire rappelle que ce local a été conçu, afin de favoriser des actions dans l'intérêt collectif du village et est mis à disposition des administrés à titre gratuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

- ✓ de prêter le local « Espace Rencontre » à Mme Marie-Claude SAUNIER, afin d'y animer un club de travaux d'aiguilles, au sein d'un groupe de 7 personnes.
- ✓ d'établir une convention de mise à disposition de l'Espace Rencontre à compter du 08 /09 /2020.

**2. Demande d'un administré concernant la vente des terrains communaux Rue des Vergers Délibération 17/2020**

Monsieur le Maire présente la demande de M. Jean-Marc EGLER, habitant 7A rue des Vergers, qui souhaite augmenter la surface de sa propriété, sise section 03 parcelle 176, de 10 mètres, sur la parcelle du lot 2, déterminé dans la délibération 13/2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 14 voix contre et 1 abstention.

- ✓ De ne pas donner une suite favorable à la demande de Monsieur Jean-Marc EGLER.

**3. Proposition d'une liste de commissaires siégeant à la Commission Communale d'Impôts Directs (CCID) Délibération 18/2020**

Suite au renouvellement général des conseils municipaux, le conseil municipal propose une liste de 12 membres titulaires et une liste de 12 membres suppléants.

<b>Membres titulaires</b>	<b>Membres suppléants</b>
M. MONNOT Jerry	M. GENTZBITTEL Sébastien
M. MARTIN Michel	Mme STOECKEL Stella
M. GSCHWIND Thierry	M. FLURY Jean-Marie
M. RICHARD Dominique	Mme Mireille JOLY
M. LUPFER Thierry	M. THOMAS Régis
M. WIEDEMANN Pascal	M. GSCHWIND Tristan
M. STANTINA Jean-Louis	M. HANS François
Mme KIGER Caroline	Mme ESPANA Véronique
Mme VERRIER Nathalie	M. GILARDONI Raphaël
Mme DURAND Nathalie	M. KOHLER Pascal
M. GERBER Jérémy	M. WASSER Marcel
M. DIETRICH Francis	M. FLURY Michel

**4. Forêt : programme 2021 des travaux d'exploitation avec état prévisionnel des coupes Délibération 19/2020**

Vu le programme des travaux d'exploitation avec l'état prévisionnel des coupes pour l'exercice 2021 présenté par les services de l'ONF,

Entendu les explications complémentaires apportées par Monsieur le Maire,

Compte tenu de l'impact catastrophique du réchauffement climatique,

Le Conseil municipal constate que le fonctionnement traditionnel du plan de coupe et le plan d'aménagement forestier ne sont plus pertinents.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE qu'il y a lieu de ne couper que les bois morts ou dépérissants et les parcelles de chablis
- MANDATE M. le Maire, Mme VERRIER et M. WIEDEMANN pour se rapprocher de l'ONF, pour aborder cette problématique qui est en train de faire disparaître notre forêt.

**5. Complément à la délibération 08/2020 des délégations consenties à M. le Maire Délibération 20/2020**

Suite aux remarques de Mme la Sous-Préfète dans son courrier du 10 juillet 2020,

Le Conseil municipal DECIDE, à l'unanimité, de compléter la délibération 8/2020 des délégations consenties à Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal a décidé de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes (*complément en italique*) :

5. Exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, *déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L.211-2 ou au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code, pour les opérations d'un montant inférieur à 500 000 €*

6. D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle *pour l'ensemble des actions contentieuses, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants.*

**6. Demande de prêt d'un terrain communal pour la pose de deux ruches Délibération 21/2020**

Monsieur le Maire présente la demande de M. Titouan STOEHR, habitant de Manspach.

Etant actuellement en formation au syndicat des apiculteurs de la Porte d'Alsace, Monsieur STOEHR serait intéressé par un terrain communal pour y placer deux ruches.

Monsieur le Maire rappelle la réglementation en vigueur : la ruche doit être placée à plus de 100 mètres d'une habitation de la parcelle où se trouve la ruche et à plus de 10 mètres entre le trou d'envol des abeilles et la limite d'une autre parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

- ✓ de donner un avis favorable à la demande de M. Titouan STOEHR concernant la mise à disposition d'un terrain communal pour la pose de deux ruches.

- ✓ donne toute latitude à M. le Maire pour le choix de la parcelle communale dans le respect de la réglementation en vigueur, et l'établissement d'une convention de mise à disposition dudit terrain.

**7. Désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Conseil Municipal à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la CCSAL Délibération 22/2020**

Suite au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Sud Alsace Largue du 30 juillet dernier, le Président Vincent GASSMANN demande à chaque commune membre de désigner un membre titulaire et un membre suppléant à la commission obligatoire de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

De désigner

- ✓ Monsieur Daniel DIETMANN, membre titulaire de la CLECT
- ✓ Madame Nathalie VERRIER, membre suppléant de la CLECT

**8. Proposition de commissaires membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) de la CCSAL Délibération 23/2020**

Monsieur le Président Vincent GASSMANN demande à chaque commune membre de proposer des Elus souhaitant faire partie de la CIID de la CCSAL.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité,

De désigner

- ✓ Monsieur Daniel DIETMANN, membre de la CIID de la CCSAL

**DIVERS**

- ✓ Discussion de la Fête de Noël 2020, vu la situation actuelle celle-ci n'aura certainement pas lieu.
- ✓ M. le Maire demande ce qu'il en est de la cigogne en bois, Mme VERRIER lui répond qu'elle est en cours de préparation
- ✓ Transmission des données personnelles des Elus, le Conseil Municipal est contre à l'unanimité.
- ✓ L'Opération brioches aura lieu du 8 au 13 septembre 2020
- ✓ Une pêche électrique organisée par l'Office Français de la Biodiversité a eu lieu avant hier à Manspach, avec la participation de M. CHRISTEN de Manspach. Beaucoup de poissons ont été recensés et remis à l'eau aussitôt.

M. le Maire remercie les Conseillers pour la qualité des débats et clôt la séance à 22h30.